

Communiqué de l'union syndicale SOLIDAIRES Île de France

Depuis l'annonce du 11 mai comme date de déconfinement, les institutions de l'État se mettent en marche pour la reprise de l'économie se fasse en toute quiétude pour le patronat.

C'est le cas en Ile de France, le Préfet de région épaulé par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) font des pieds et des mains pour que la reprise se fasse sous les meilleurs auspices.

Après différentes rencontres par téléphone avec les organisations syndicales d'Île de France et les organisations patronales, la Direccte propose un projet de protocole. À aucune étape de ces discussions, les revendications de l'intersyndicale régionale CGT, FO, Solidaires et FSU (réquisitions de masque, fermeture des activités non-essentiels..) n'ont été prises en compte.

Ce protocole se focalise sur les transports en Île de France et plus particulièrement sur l'étalement des horaires de travail afin de lisser les pics dans les métros, bus et trains. Cet étalement suivrait donc des tranches horaires afin de « répartir de manière homogène les arrivées et les départs sur le lieu de travail ». Au delà de ça personne n'est capable de donner une réponse crédible sur la question de la gestion des flux voyageurs. Une nouvelle attestation faisant foi des horaires de travail verrait le jour afin de permettre aux salariés de se rendre sur les lieux de travail et abandonner progressivement, au fur et à mesure des semaines, le télétravail.

Sur la question des transports, Solidaires Ile de France revendique :

- la gratuité et l'ouverture des "tourniquets et autres contrôles automatiques"
- la distribution des masques à l'entrée des gares et des stations de métro, la disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et en sortie, mais aussi à bord des transports.
- le traçage public des désinfections des gares, des stations de métro, et des transports franciliens.

Sur la question des masques, le protocole devient un véritable casse-tête: tout d'abord il invite les « entreprises à veiller à ce que les salariés soient équipés de masques » mais une distribution de masques sera faite, dans les premières semaines par l'État... et celui-ci « facilitera l'accessibilité des masques pour le TPE et les PME par la mise en place d'une plate de forme de vente en ligne ». Au final, on ne sait plus très bien qui nous procurera des masques : les patrons qui doivent ne pas mettre la vie de leurs salariés en danger ou l'État ? Tout cela reste confus...

La Direccte précise que ce protocole devra faire l'objet d'une promotion par les partenaires sociaux signataires, organisations syndicales et organisations patronales mais aussi par les collectivités territoriales. L'État s'engagera de la même sorte pour ses agents.

Face à une telle confusion et une reprise économique appelée par les organisations patronales l'union syndicale Solidaires Ile de France ne signera pas ce protocole et n'en fera pas la promotion dans les différentes Instances Représentatives du Personnel. Nous ne serons pas complices d'une mise en danger des salariés et nous ne soutiendrons pas un étalement des horaires qui aura comme conséquence première la dégradation de nos conditions de travail et de vie.

Paris, le 05 mai 2020